

LA RAYONNE

CREATION ARTISTIQUE DE L'OEUVRE PHARE DE LA RAYONNE

Date limite de candidature :
2 juin 2022



**APPEL A PROJET
ARTISTIQUE
REALISATION ETE 2023**

APPEL A PROJET ARTISTIQUE REALISATION ETE 2023

Au coeur de l'Autre Soie se construit un tiers-lieu solidaire et citoyen qui verra se développer un pôle culturel articulé autour de la mise en oeuvre des droits culturels et qui disposera d'un nouvel équipement comprenant bureaux, espaces des créations (studio de danse, studio numérique), un club restaurant de 250 places et une salle de spectacles modulables de 320 à 100 places.

L'architecture du futur bâtiment, imaginée et signée par le cabinet Vurpas, prévoit l'installation d'oeuvres sur l'ensemble des murs extérieurs de la "boîte" de spectacle (voir schéma ci-après). L'appel à projet concerne la réalisation de l'œuvre phare située au rez-de-chaussée et visible par transparence. Les autres espaces prévus pour accueillir des oeuvres (étages, extérieurs) feront l'objet d'autres commandes ultérieurement.

L'appel à projet vise à sélectionner cette proposition artistique. La sélection sera opérée par un comité composé des architectes, du CCO, des partenaires et d'habitants.

LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE ET CULTURELLE



QUI SOMMES NOUS ?

Association d'intérêt général créée en 1963, le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle.

À travers différentes missions, le CCO renforce la capacité de tous les individus à agir, penser et rêver la société. Pour cela, le CCO est porté par une équipe de salariés, de services civiques, d'intermittents du spectacle ainsi que d'un conseil d'administration regroupant des bénévoles.

Depuis plus de 55 ans, le CCO se situe rue Georges Courteline, au nord de Villeurbanne. En 2023, le CCO quittera cette rue pour s'installer rue Alfred de Musset à Villeurbanne, dans la friche de l'Autre Soie. Il sera alors renommé « La Rayonne ». Depuis 2017, ce lieu en friche est investi par le CCO et des résidents pour éprouver les futurs usages, faire vivre et connaître le projet dans le cadre d'une occupation transitoire.

Territoire d'histoire et quartier en mutation

1. Des usines TASE au Carré de soie, un quartier des travailleurs

Le projet de l'Autre Soie s'inscrit sur le site de l'ancien IUFM de Villeurbanne, doté d'un bâtiment emblématique de cette époque : le foyer Jeanne d'Arc construit par l'Usine de Soie Artificielle du Sud Est (Tase) en 1926 pour accueillir des jeunes travailleuses venues d'Europe de l'Est. Après la réhabilitation du foyer pour différents usages, en novembre 2016, le site accueille 145 migrants issus du démantèlement de la jungle de Calais au sein d'un Centre d'Accueil et d'Orientation qui a été transformé en juillet 2018 en Centre d'Hébergement d'Urgence, désormais géré par Alynéa.

Le foyer Jeanne d'arc est intégré dans un ensemble industriel remarquable comprenant sur le territoire le barrage hydroélectrique de Cusset, l'usine TASE, la petite et la grande cité TASE. Le foyer Jeanne d'arc et tout le site de l'Autre Soie bénéficie d'un grand parc boisé.

Le CCO est impliqué avec les membres du GIE La Ville Autrement dans le projet de création de l'Autre Soie, situé dans un secteur du centre-est de l'agglomération lyonnaise, sur les villes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin. Le territoire de la Soie, marqué par la désindustrialisation, est aujourd'hui réinvesti par les pouvoirs publics dans le cadre d'un grand projet urbain pour créer un pôle économique dans le tertiaire, une offre de logements diversifiée, un pôle de transports publics, une trame verte reliant les sites naturels majeurs et une mise en valeur de « l'esprit des lieux ».

<https://palimpseste.autresoie.com/palimpseste/>





L'Autre Soie : logements, espaces de travail et équipements culturels

Porté par le GIE La Ville Autrement et le CCO, le projet de l'Autre Soie s'étend sur une surface de 23 500 m². Le programme mêle accession sociale, habitat participatif, « logements d'abord » dédiés à la lutte contre le sans-abrisme, logement social et solidaire et résidence étudiante pour un total de 278 logements. Des activités économiques et culturelles sont également intégrées au site, avec le CCO et ses espaces événementiels dont une salle de concert, et un Atelier d'Accompagnement à la Vie Active (AAVA) mené par Alynea, des locaux d'activités dédiés à l'économie sociale et solidaire et un restaurant. Les différents lots du projet seront bordés par le parc de l'Autre Soie, parc en auto-gestion protégé à la faune et la flore remarquables, qui sera une ressource et un lieu d'usages et de rencontre pour tous les habitant.es du lieu.

<https://autresoie.com/un-grand-projet-urbain/>



An aerial photograph of a residential complex. The main building has a prominent red-tiled roof and light-colored facade. It is surrounded by lush green trees and a well-maintained lawn. In the background, other buildings and a parking lot with several cars are visible. The overall scene is bright and sunny.

La Rayonne : haut parleur des cultures

Au cœur du foisonnement de l'Autre Soie, le CCO construit La Rayonne, haut parleur des cultures à vocation d'intérêt général. Après 4 ans passés en occupation transitoire entre les lots A et C du projet, l'équipe du CCO et les structures accueillies déménageront pour s'installer définitivement dans le lot D et A. La Rayonne se construit...

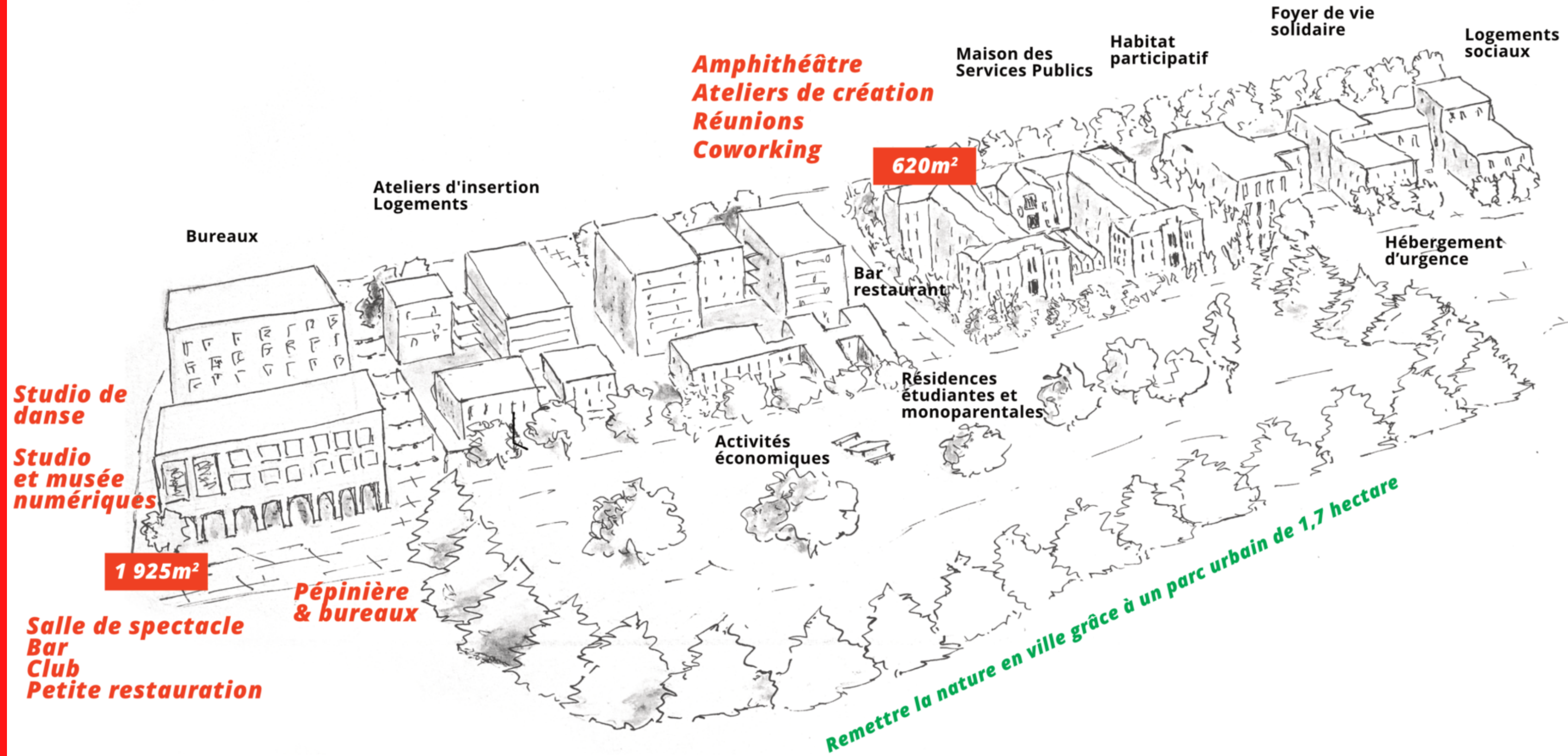


Les missions de la Rayonne

Le CCO - La Rayonne fait vivre un espace culturel de liberté qui cultive les capacités de toutes les personnes à prendre leur place dans la société. Festivals, créations et concerts cohabitent avec un espace de co-working et d'accompagnement d'associations, d'artistes, de structures de l'économie sociale et solidaire et de citoyens. Résidences d'artistes, ateliers créatifs et numériques, cycles de conférences imaginés avec le territoire complètent une saison qui s'invente avec les publics et fertilise l'excellence de la rencontre.

Chaque année, c'est 50 000 personnes qui viennent à la rencontre du lieu au fil des événements, formations et ateliers artistiques. Demain, la Rayonne accueillera près de 250 000 passages chaque année, dont 80 000 personnes en événement, 150 000 personnes bénéficieront des activités du lieu et 150 structures de l'ESS seront accueillies dans ces espaces en construction.

Les espaces de la Rayonne



**1 000 places debout
/ 320 places assises
Salle de spectacle modulable
(musique actuelle et
spectacle vivant)**

**770 m²
Espace de coworking
Bureaux
Espaces d'accueil**

**310 m²
Living Lab
Salle de formation numérique
Fablab équipé**

La Rayonne en quelques chiffres

**250 places
Un espace modulable, à la fois club,
accueil et bar qui aura vocation à
accueillir des formes artistiques
légères de manière indépendante à
l'ouverture de la grande salle.**

**190 m²
Studios de création
(numérique,
danse et ateliers artistiques)**

**380 m²
Pépinière : Salles de formation et
de créativité**

**68 places
Amphithéâtre**

Les œuvres de la Rayonne



Artemisia, Romain LARDANCHET, 2020 - 2021

Sur le site de la Rayonne, des artistes produisent depuis 2018 des œuvres qui peuplent le parc et les bâtiments, dans la perspective de l'ouverture des lieux en 2023.

Votre œuvre sera donc entourée des ces autres créations que vous trouverez en pièces jointes, réparties sur l'ensemble des espaces.

La Fille aux Cheveux Rouges, Céleste GANGOLPHE, 2018



Les œuvres de la Rayonne



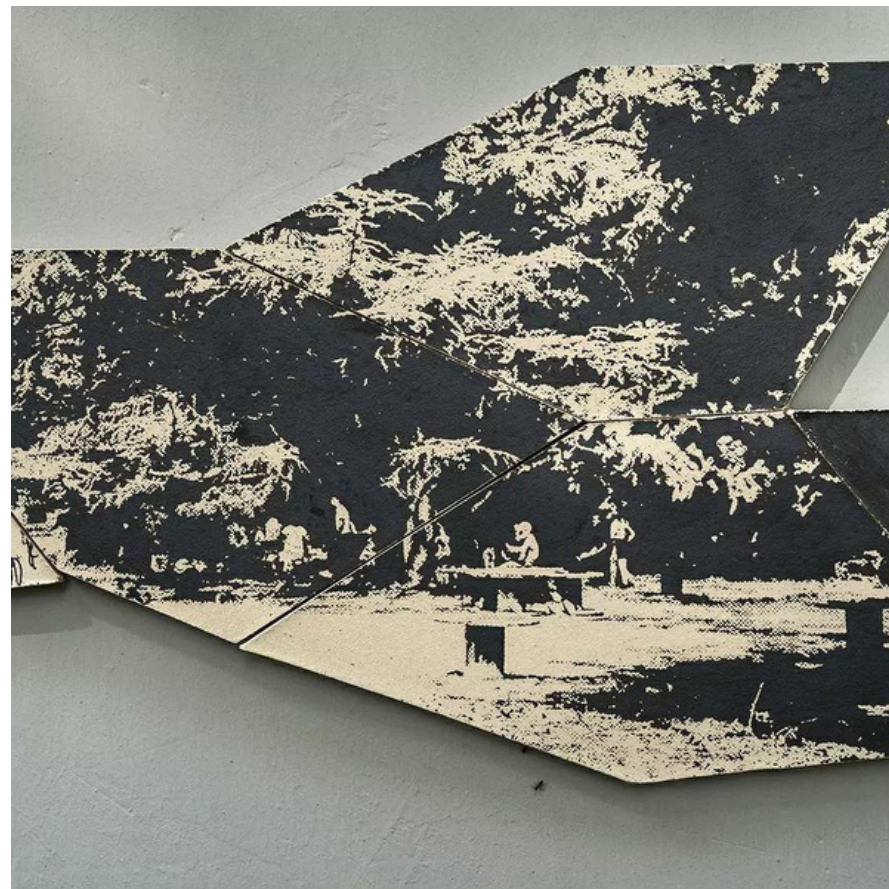
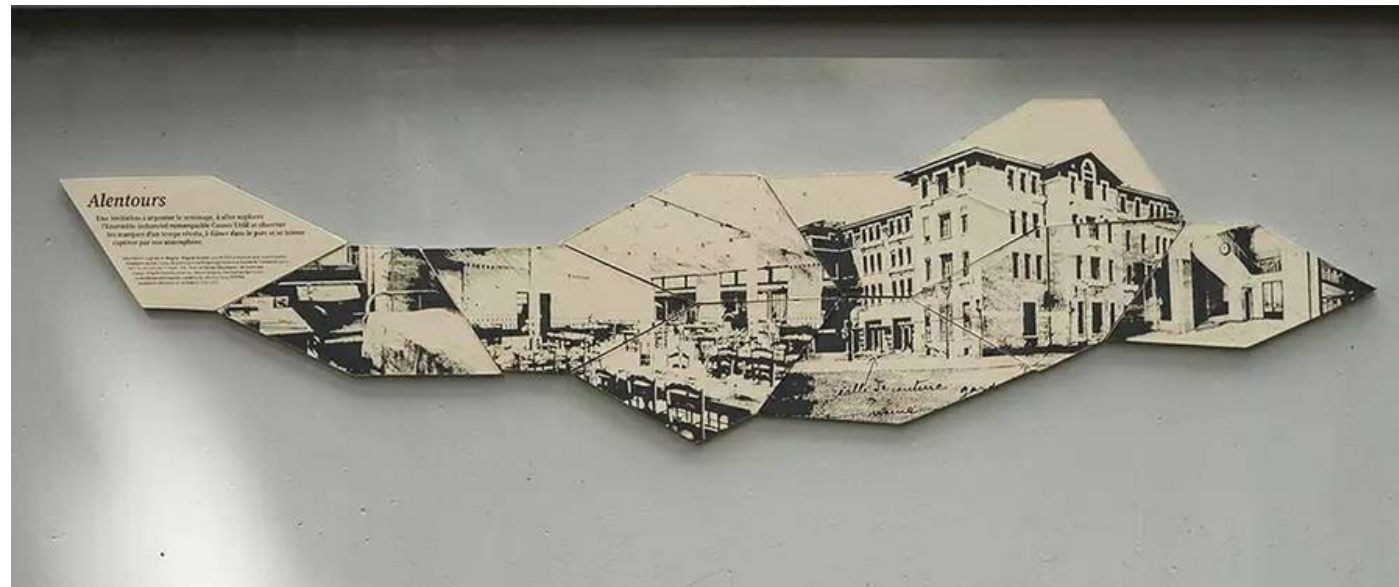
L'Autre Caravane, Atelier 43 & Laurent Pernel, 2021

Les œuvres de la Rayonne



Outretemps, Département des Aberrations, 2021-2023

Les œuvres de la Rayonne



Alentours, Magalie RASTELLO, 2021

Les œuvres de la Rayonne

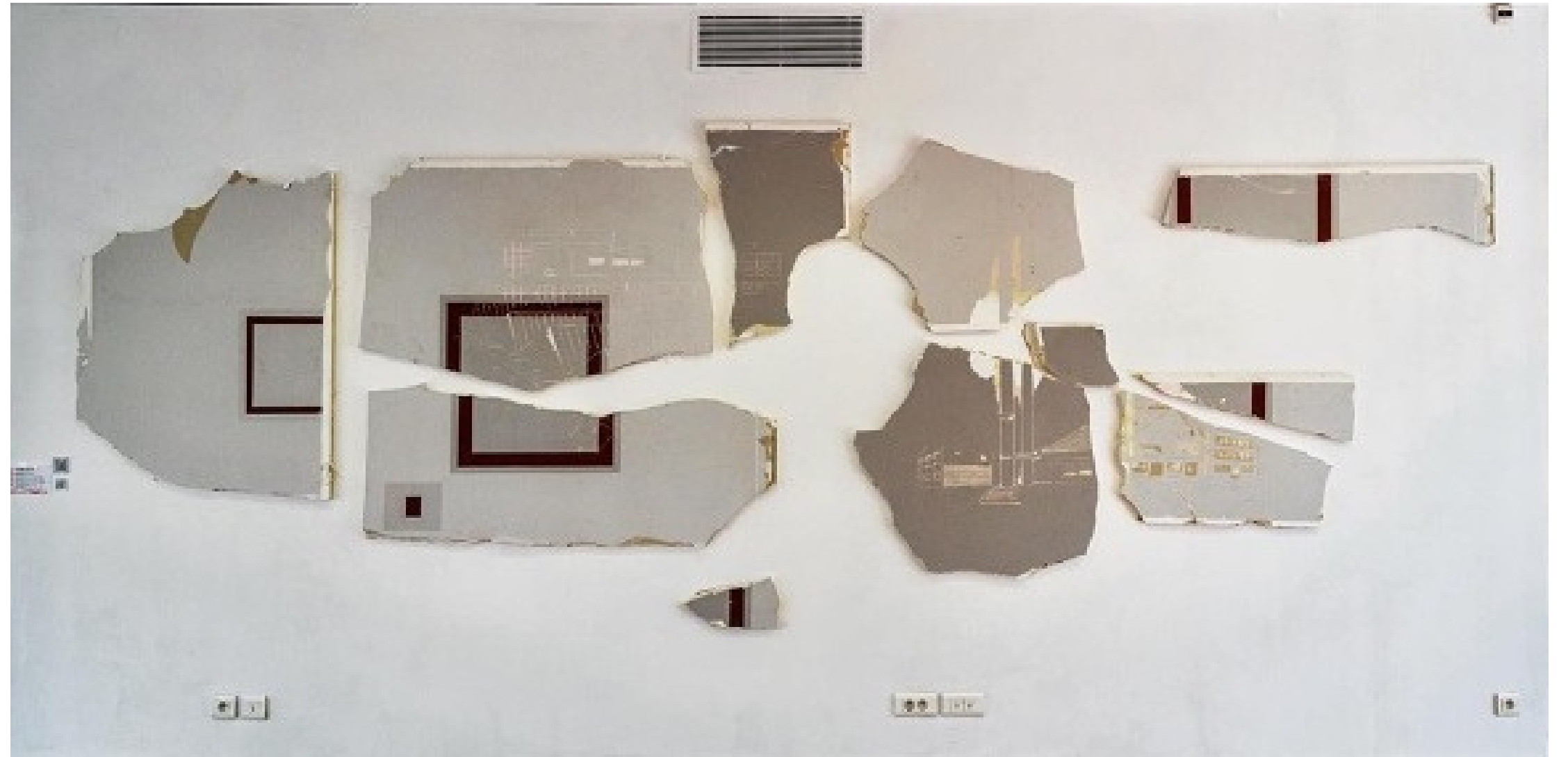


Audioscope, Magalie RASTELLO, Marcelo VALENTE & Marina CHAULIAC, 2017-2018

Les œuvres de la Rayonne



Archipels de mémoire, Claire Georgina DAUDIN, 2021



La commande

Les objectifs de la commande artistique :

Les objectifs de la commande artistique :

L'œuvre produite par l'artiste contribuera à l'identité du lieu. Visible de l'extérieur, elle habille le hall d'entrée de la salle et en devient l'élément phare et structurel.

L'œuvre produite se révèle dans le projet architectural et réciproquement. Elle devra être pensée en pleine cohérence avec le bâtiment et le projet architectural.

L'œuvre produite devra entrer en cohérence avec le projet associatif de la Rayonne : mise en oeuvre des droits culturels, inclusion, développement du pouvoir d'agir, citoyenneté et une attention particulière sera portée à la démarche artistique, étant entendu qu'une démarche participative est vivement souhaitée.

Les contraintes et conditions de réalisation

Budget

Un budget de 20 000€ TTC est prévu pour la réalisation de cette œuvre. Ce budget est fixe, couvre l'ensemble des frais liés à la réalisation de l'œuvre jusqu'à la cession des droits, et ne peut être dépassé.

Ce budget comprend la rémunération de ou des artistes, les frais et consommables liés à la réalisation de l'œuvre, les frais de location et les frais annexes, y compris les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement le cas échéant, et la cession des droits de celle-ci. Si le passage d'un bureau d'étude ou de contrôle est nécessaire, les coûts devront être couverts par l'enveloppe budgétaire.



Aspects techniques

L'équipement de La Rayonne comprend notamment un bâtiment construit autour d'une salle de spectacle 1000 places debout. Ce bâtiment est construit par l'agence d'architectes Vurpas, qui a réalisé les maquettes présentées ci-après. À l'intérieur de celui-ci, une œuvre d'art géante donnera le ton du lieu. Cette œuvre sera visible depuis l'extérieur, à travers les baies vitrées.

Une sobriété générale et de couleur chaude (KEIM 9010) est gardée pour la façade du bâtiment, quelques pans de murs seront aussi dédiés à l'affichage de la communication et à des fresques évolutives.

L'emplacement et la surface de l'œuvre sont schématisés dans le dossier par une fresque florale avec des oiseaux, issue de l'ancien bâtiment. Cette illustration ne relève que de l'exemple et n'a pas vocation à influencer les réponses attendues. La sobriété extérieure du bâtiment est voulue pour permettre d'attirer l'attention vers l'intérieur et donc l'œuvre.

La création sera réalisée sur un mur intérieur de 4500 x 500 cm, soit une surface de 220m². Le plus grand pan de mur intègre l'ouverture d'un bar et constitue ainsi un espace "club".

Cette œuvre monumentale et graphique, pourra être réalisée selon la technique et les médiums de votre choix. Elle devra être peinte ou fixée sur un grand mur en béton lasuré. Elle devra également être recouverte d'une protection type vernis ou résine mat et résistante à l'abrasion et aux graffitis. L'œuvre devra répondre aux obligations législatives encadrant les établissements recevant du public (ERP types L, N, W, P - catégorie 2).



Inclusion de l'oeuvre dans le projet

- L'oeuvre devra intégrer dans sa pensée les différents usages et usagers qui seront amenés à traverser les espaces : club, bar, couloir des bureaux administratifs du CCO, couloirs des espaces de pépinière d'associations.
- Le projet devra entrer pleinement en cohérence avec le projet architectural de la Rayonne, tant dans son volume que dans son esthétique.
- Le projet de l'Autre Soie met en valeur le réemploi et les techniques de création durables. Un bonus sera accordé pour les projets artistiques prenant en compte les enjeux du développement durable.
- Dans sa démarche de droits culturels, le CCO porte de nombreux projets artistiques participatifs. Dans cette perspective, une démarche artistique participative avec les usager.es du lieu sera l'objet d'une bonification et est fortement attendue.

- La proposition artistique devra respecter le cahier des charges ainsi que la grille d'évaluation en annexe.
- La proposition artistique devra respecter le budget accordé et penser sa faisabilité technique, tant dans la réalisation de l'oeuvre que dans ses coûts matériels, humains et annexes.
- A l'issue de la résidence, l'oeuvre restera propriété pleine et entière du CCO qui devra être en possession de tous les éléments permettant son bon fonctionnement et sa présentation autonome. La cession de droit d'auteur sera conclue pour toute la durée de validité des droits de propriété intellectuelle des artistes pour toute utilisation, y compris commerciale.
- L'oeuvre devra être réalisée pour une présentation au public au plus tard le 1er septembre 2023.



Processus de sélection



En cohérence avec sa démarche de mise en oeuvre des droits culturels, le CCO engage plusieurs partenaires dans le processus de sélection de l'artiste :

OGIC, structure financeur du projet
Vurpas, agence d'architecte en charge de la Rayonne
Le Musée d'Art Contemporain de Lyon
Les temps d'arts, atelier artistique CCO
La Mairie de Villeurbanne
La Métropole de Lyon
L'équipe salariée du CCO
Le conseil d'administration du CCO

Une grille d'évaluation commune est mise en place de façon à assurer un juste regard sur les propositions artistiques.

3 candidatures seront sélectionnées à l'issue de la première phase de jury. Une deuxième phase de sélection permettra de rencontrer les nominés et de sélectionner le projet définitif.

Grille de notation en annexe.

Constitution du dossier de candidature

A adresser à :
production@cco-villeurbaine.org

Date limite de candidature : 2 juin 2022

- CV avec coordonnées à jour : adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail.
 - Book artistique ou Portfolio.
- Numéro Maison des Artistes, statuts juridiques ou SIRET actualisé.
- Lettre d'intention : préciser les motivations et la démarche artistique concernant les quartiers et les habitants et les habitantes.
 - Pré-projet sous l'intitulé `NOMprénom_Larayonne2023.pdf` .
Inclure au minimum un visuel et détailler la démarche, le déroulé et temps de travail estimé de l'intervention générale et les besoins logistiques.
 - Budget prévisionnel détaillé.



Vurpas Architectes

RETROPLANNING

Contact : Juliette Descot, chargée de production
production@cco-villeurbanne.org



ANNEXES



VURPAS
ARCHI
TECTES

La fresque est ici schématisée par un motif floral. Cette illustration ne relève que de l'exemple et n'a pas vocation à influencer les réponses attendues



VURPAS
ARCHI
TECTES

La fresque est ici schématisée par un motif floral. Cette illustration ne relève que de l'exemple et n'a pas vocation à influencer les réponses attendues

Une signalétique à définir
dans l'ensemble du bâtiment
pour identifier les lieux

La Rayonne

RAL 3024 - Signalétique
CCO - LA RAYONNE



Des rideaux pour traiter
l'acoustique. Mis en
place par l'exploitant
Choix à valider
par l'architecte



Galerie extérieur :
Dallage béton inclusion de
briques finition sablé



Dallage béton quartzé
Teinte grise



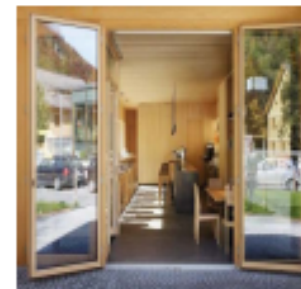
Plafond en mineral organic
peint dito lasure
et luminaires sur barre scénique



Mobilier du bar



Tapis de sol avec profil
alu



Menuiserie ext. bois



Luminaires suspendus
au dessus du bar



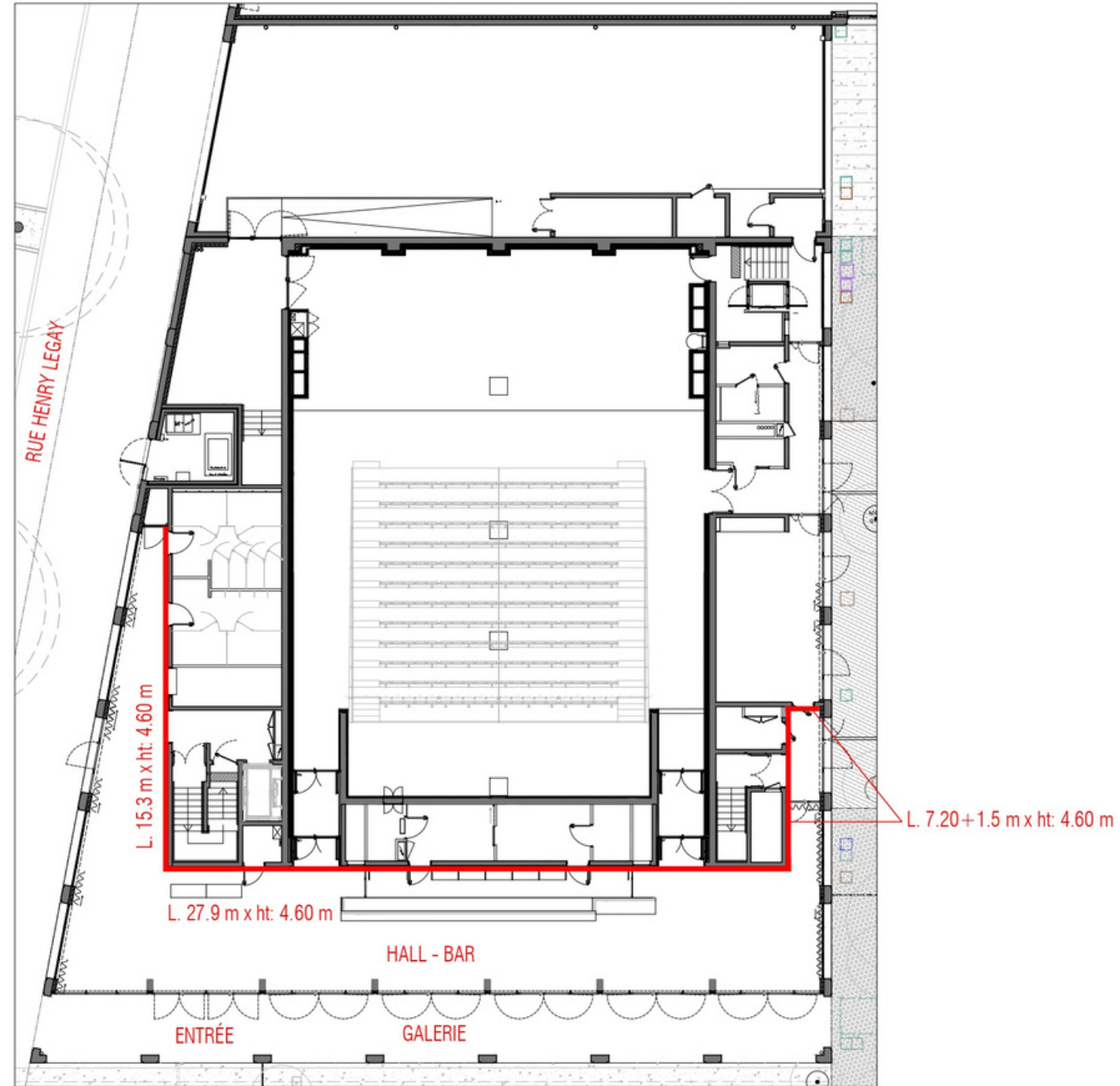
Un mobilier à définir
en relation avec l'ambiance



Intervention artistique sur le mur béton lasuré

CARNET d'AMBIANCE ILOTS D1- SALLE DE SPECTACLE «LA RAYONNE» - Novembre 2021

VURPAS
ARCHI
TECTES

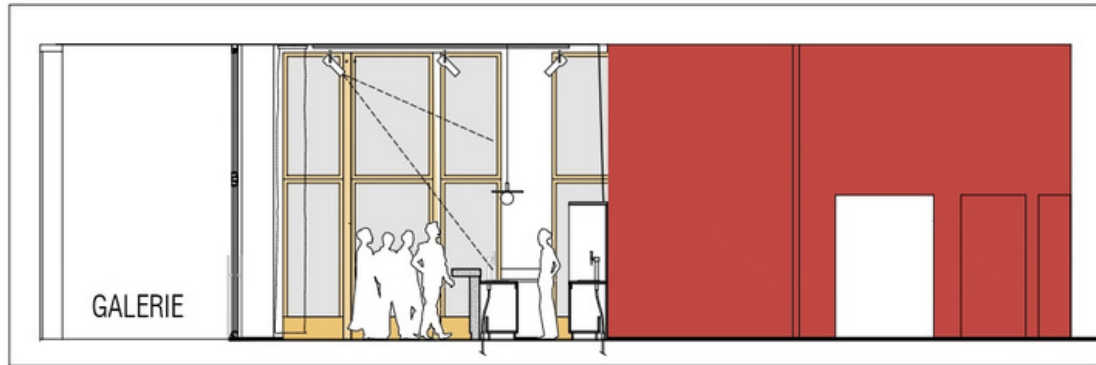


Ref. 19008 - LOT D1-D2 L'AUTRE SOIE
Construction de logements, de bureaux et d'une salle de spectacle
Rue Alfred de Musset - 69100 VILLEURBANNE

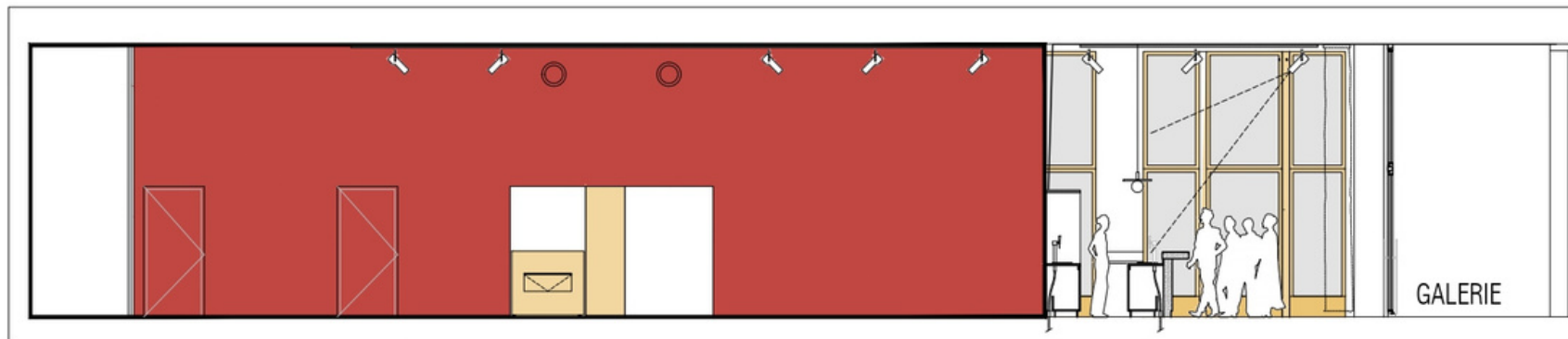
CCO / PLAN - RDC

Phase :
PLAN
SIMPLIFIE
08.04.2022

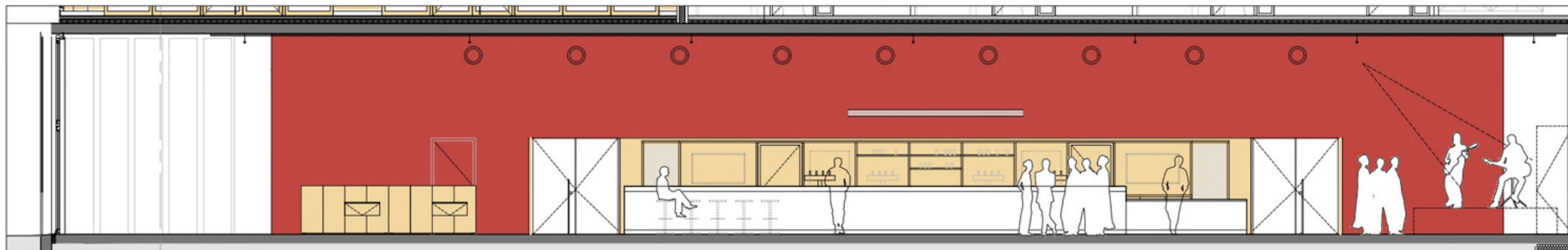
VURPAS
ARCHI
TECTES



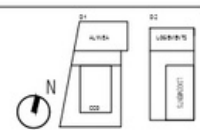
ELEVATION COTE AGORA



ELEVATION COTE RUE



ELEVATION DU HALL - BAR



Réf. 19008 - LOT D1-D2 L'AUTRE SOIE
Construction de logements, de bureaux et d'une salle de spectacle
Rue Alfred de Musset - 69100 VILLEURBANNE

CCO / ELEVATION DU HALL - BAR

Phase:
PLAN
SIMPLIFIÉ
08.04.2022

VURPAS
ARCHITECTES

GRILLE DE NOTATION FOURNIE AU JURY

Esthétique : inscription dans le projet global (architecturale, sociétale et culturelle) de la Rayonne et de l'Autre Soie au sein de son territoire	10 points
Prise en compte de la diversité des publics et des usages du lieu	2 points
Respect de l'enveloppe, cohérence du calendrier prévisionnel, faisabilité budgétaire et faisabilité technique (coût, besoins techniques, et main d'œuvre...)	2 points
Inclusion des habitants et habitantes dans le processus de création	3 points
Prise en compte des enjeux du développement durable et du réemploi	3 points
	20 points